RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ces dispositions concernent les communes de plus de 3500 habitants.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées dans le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2021

La crise sanitaire affecte l'exécution budgétaire, dans une moindre mesure qu'en 2020, en l'absence de confinement en 2021.

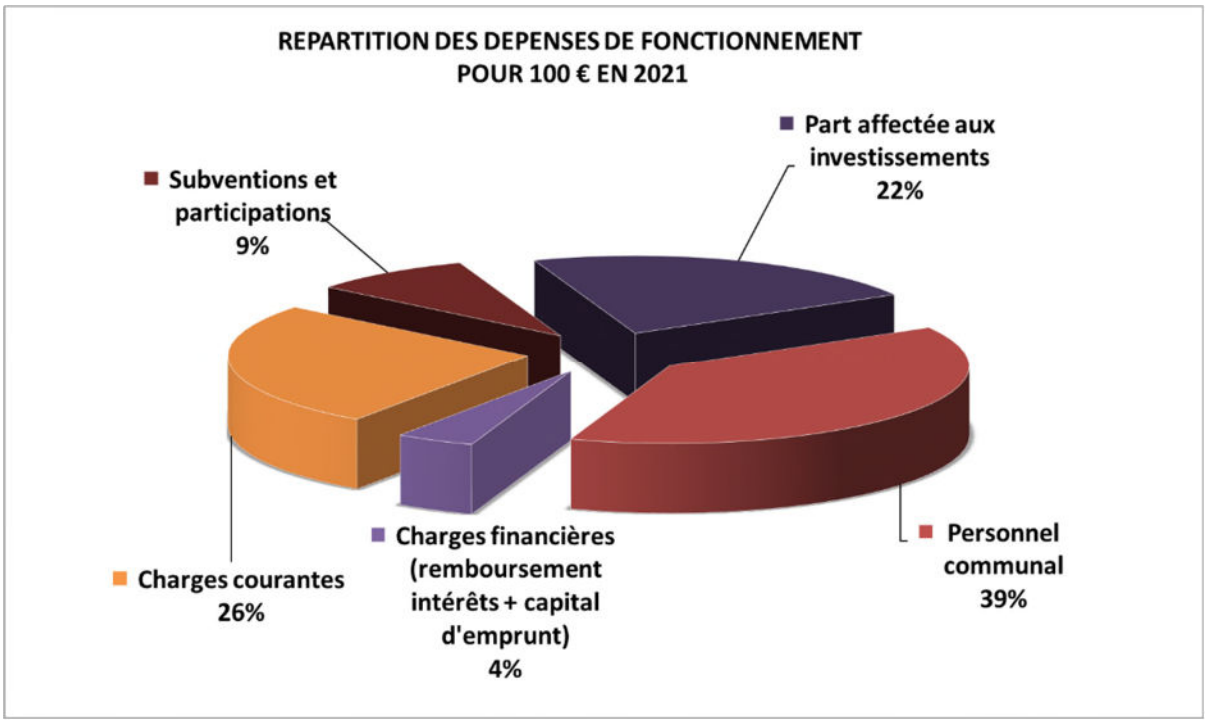
Ainsi, naturellement, le budget 2021 connaît une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 9,7 % (contre – 13,6 % en 2020). Il s'agit d'un retour « à la normale » du fonctionnement de la collectivité.

- **Des charges à caractère général en progression 12,6 %** (- 13,1 % en 2020). Les charges liées à la protection contre le COVID restent à un niveau élevées (gel, désinfectant, masques, etc…). Les charges courantes retrouvent leur niveau antérieur à la pandémie. En effet, l'ensemble des services (écoles, centre de loisirs, administration, médiathèque, vie associative, etc…) ont fonctionné presque normalement.

- **Des charges de personnel en évolution (+ 6,4 %)**, compte tenu de l'appel croissant de personnel de remplacement en situation pandémique, ainsi que du renforcement des services périscolaires.

- **<u>Une réduction des intérêts de la dette (-17 %)</u>**, compte tenu de la diminution régulière de l'endettement et de l'absence de nouvel emprunt.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées, pour 2021, de la manière suivante :

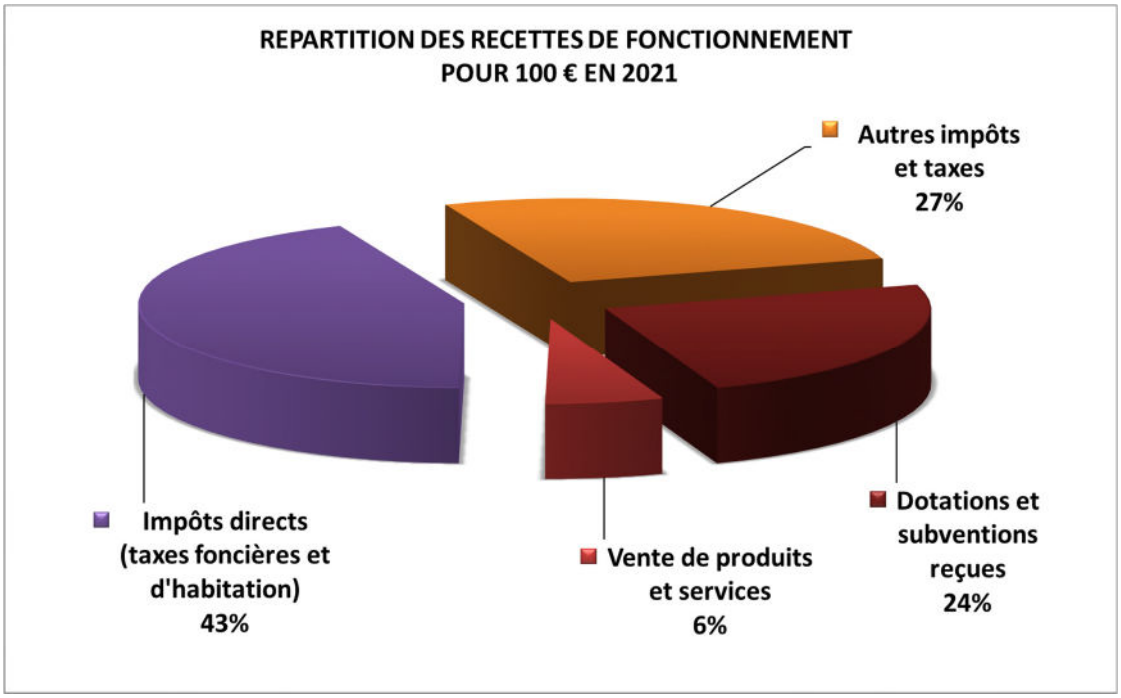


- **<u>Une fiscalité toujours dynamique (+ 8 %)</u>**, liée principalement à l'accroissement du nombre de contribuables (locaux à usage professionnel et ménages).

- **<u>Des dotations de l'Etat en progression grâce à la dotation de solidarité rurale (+4,15%)</u>**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF TOTALE	782 078	752 535	840 196	876 690	881 150	924 303	962 702
Evolution par an en €	-22 453	-29 543	87 661	36 494	4 460	43 153	38 399
Evolution par an en %	-2,79%	-3,78%	11,65%	4,34%	0,51%	4,90%	4,15%

Les recettes de fonctionnement sont ventilées, pour 2021, de la manière suivante :



II. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	2 987 504	2 927 683	2 848 450	2 955 267	2 997 794	2 819 126	3 087 810
Evolution par an en €	197 765	-59 821	-79 233	106 817	42 527	-178 668	268 684
Evolution par an en %	7,09%	-2,00%	-2,71%	3,75%	1,44%	-5,96%	9,53%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	3 628 072	3 646 357	3 717 775	3 906 544	3 905 177	4 007 948	4 760 075
Evolution par an en €	19 322	18 285	71 418	188 769	-1 367	102 771	752 127
Evolution par an en %	0,54%	0,50%	1,96%	5,08%	-0,03%	2,63%	18,77%

- **L'inflation :** Elle devrait s'élever à 1,6% en 2021. Les prix à la consommation subissent l'envolée des prix de l'énergie et de la reprise économique mondiale, avec un impact sur les produits manufacturés. La tendance inflationniste pourrait s'accélérer en 2022. L'INSEE évoque une hausse moyenne des prix de 2,7% cette année.

- **Evolution attendue des dépenses :**
 La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un objectif communal et les efforts seront poursuivis. L'inflation impactera cependant les contrats de services, les fournitures, et notamment l'énergie. Le budget communal intègrera progressivement les nouvelles charges d'entretien de la ZAC Carrière des Amoureux sur les espaces publics. Pour satisfaire les besoins de certains services, un renforcement en personnel sera nécessaire dans les prochains mois.

- **Evolution attendue des recettes :**
 Les recettes fiscales bénéficieront de l'évolution urbaine et économique de Garons. Les bases fiscales seront également revalorisées par l'Etat. Dans ces circonstances, et en dépit de l'accroissement inévitable des charges, les taux d'imposition en vigueur depuis 2014 ne devraient pas être modifiés.

III. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'investissement

Ces dépenses intègrent les travaux projetés, ainsi que les achats entrant dans le patrimoine de la collectivité. Elles comprennent également le remboursement du capital d'emprunt.

En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 800 000 € (hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre). Elles sont principalement les suivantes :

- 17 300 € pour l'aménagement des espaces publics
- 492 800 € pour les travaux d'extension de la crèche
- 375 000 € pour des travaux de voirie, d'éclairage public et d'électrification
- 610 000 € pour le réaménagement du stade
- 34 800 € pour l'acquisition d'un nouveau camion benne
- 90 000 € pour l'informatique, le mobilier et matériel divers, les ouvrages de la médiathèque

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS PRINCIPALES

PROGRAMME	DEPENSES TTC	RECETTES*
EXTENSION DE LA CRECHE	689 367 €	CAF du Gard : 336 400 € Etat : 123 178 € Nîmes métropole : 26 145 € Budget communal : 203 644 €

*(*Montant estimatif des subventions – en cours de calcul par les partenaires financiers)*

PROGRAMME	DEPENSES TTC	RECETTES*
REAMENAGEMENT DU STADE	633 811 €	Conseil départemental : 90 000 € Conseil régional : 90 000 € Nîmes métropole : 164 272 € FFF : 20 000 € Budget communal : 269 539 €

*(*Montant estimatif des subventions – en cours de calcul par les partenaires financiers)*

Ces plans de financement démontrent que les programmes principaux satisfont pleinement aux critères des partenaires financiers, qui soutiennent activement des projets utiles pour la vie communale.

Pour 2022, les programmes déjà votés ou préparés en 2021 verront le jour ou se poursuivront (budgets prévisionnels indicatifs) :

- Rue Xavier Tronc (500 000 €)
- Construction d'un centre technique (990 000 €)
- Démarrage du projet de construction d'un groupe scolaire (700 000 €)

b) L'autofinancement des investissements :

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de la capacité d'autofinancement nette (CAF brute – remboursement du capital d'emprunts).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	718 674	869 325	951 277	907 383	1 188 822	1 672 265

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF NETTE	549 925	693 375	490 221	453 662	1 046 707	1 524 332

Le budget communal dégage un autofinancement satisfaisant, permettant de financer la plupart des dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt. Cette capacité sera utile dans l'optique de la construction du groupe scolaire.

IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

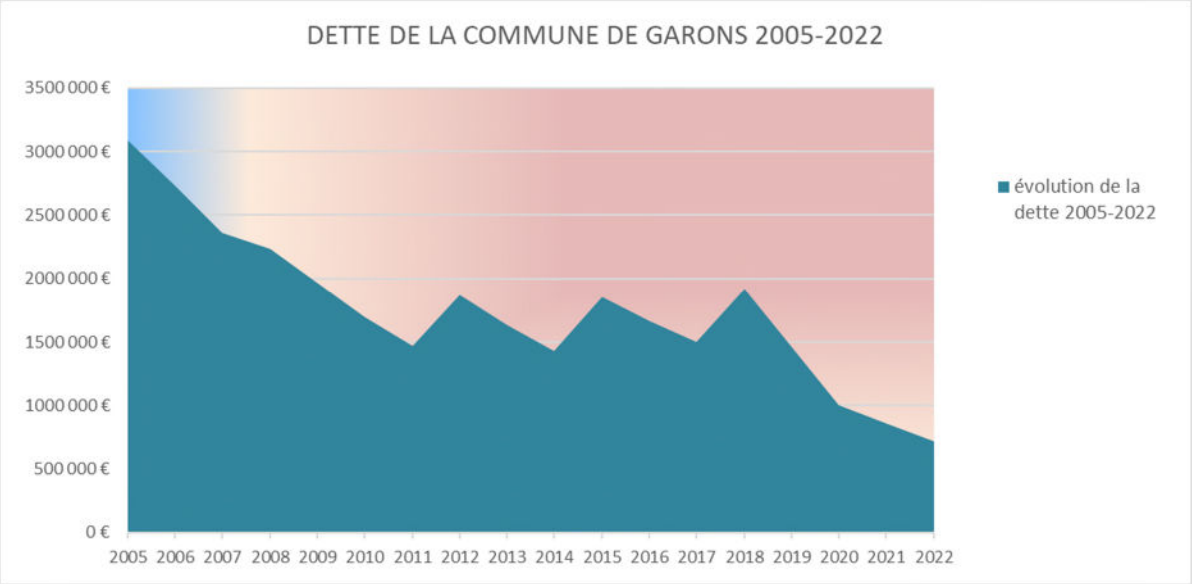
- Les trois années à venir seront marquées par un investissement important pour les finances communales : la construction d'un groupe scolaire de 12 classes avec restauration.
 Selon les premières estimations, un budget de l'ordre de 6 000 000 € TTC sera nécessaire pour financer les frais d'études et les travaux. Cette opération sera financée par l'emprunt, les subventions et l'autofinancement, selon un équilibre qui sera défini dans les prochaines semaines.
 Une autorisation de programme sera soumise au conseil municipal afin de répartir cette opération entre 2022 et 2024, date de livraison prévisionnelle de l'école.

V - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

a) L'endettement

La dette s'élève à 715 789 € au 1er janvier 2022 (863 722 € au 1er janvier 2021), qui constitue un faible endettement pour une commune de la taille de Garons.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la dette.



La dette de Garons représente 175 € par habitant, contre 728 € par habitant pour les communes de même strate (référence 2020).

Compte tenu des investissements lourds à venir (construction d'un groupe scolaire), l'emprunt sera mobilisé dans un proportion acceptable pour les finances communales.

b) Constitution et gestion de la dette

Quatre emprunts à taux fixe sont en cours de remboursement sur le budget communal. Le plus ancien a été souscrit en 2003, le plus récent en 2014. Un emprunt arrivera à son terme en 2022, un autre en 2023.

L'annuité de la dette est de l'ordre de 179 000 € pour 2022.

Voilà, mes chères collègues et chers collègues, les orientations budgétaires sur les bases desquelles je souhaite élaborer le budget 2022.

Le budget 2022 pourra bien entendu être modifié en cours d'année dans le cadre des décisions modificatives.